

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

SYNTHESE de la Séance du 03 décembre 2021

Séance ouverte à 18 h 00 salle Baccarat

Public : 0

Présents : Mme GAROT, M. ROGER, Mme GAUTHIER, M. LANOUX, Mme MERLIN, Mme BOYER, TREMBLAY, M. LEMAIRE
M. FOUCQUETEAU, Mme DANIEL.

Absents : M. VAUCHER, Mme MURAT (excusée), M. JUSTINE (excusé)

Absents avec procuration : (Mme MEYER procuration à Mme MERLIN), (Mme JACQUET procuration à Mme MERLIN)

Secrétaire de séance : Mme BOYER

Le Maire Adjoint, Mme GAROT Maryline ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour du 03 décembre 2021 et demande s'il y a des questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2021

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal sans observation.

Délibérations municipales

I – Tarifs communaux 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, **Décide à l'unanimité d'approuver** la proposition des tarifs communaux pour l'année 2022 présentés en annexe.

II – Camping municipal – Tarifs 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, **Décide à l'unanimité d'approuver** la proposition des tarifs du camping municipal pour l'année 2022 présentés en annexe.

III – Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du budget primitif de la commune, de l'assainissement et du camping 2022

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, permet au Maire sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts aux budgets de la commune, de l'assainissement et du camping de l'exercice 2022.

IV – Budget Primitif 2021 de la Commune – Décision Modificative n° 1

Approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de 58 105,44 €.

V – Approbation du rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Saint-Dyé-sur-Loire (S.M.A.E.P.)

Le Conseil Municipal prend connaissance des indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Emet un avis favorable à la lecture du présent rapport.

Informations diverses

Travaux :

- **Projet d'aménagement de la salle de repli de la Cressonnière en salle des fêtes :**
Monsieur LANOUX informe qu'à l'issue de l'entretien avec les membres du CNPE de Saint-Laurent-Nouan. Il a été entendu que nous nous dirigeons vers un bail à l'euro symbolique sur le principe d'une salle recevant du public pour diverses manifestations.
Nous avons proposé à l'Etude Avensia, retenue pour la réhabilitation de la salle de la Cressonnière d'inclure une étude de faisabilité technique pour la salle de repli. Il est également envisagé de faire appel à un architecte pour l'aménagement de cette salle. Approuvé par le Conseil.
- **Eclairage des rues -- retour sur l'étude – Subvention :**
Travaux neufs réalisés sur la rue Nationale en 2021. Recensement des besoins en éclairage public de l'ensemble des rues de la Commune pour un passage en éclairage LED. Deux cent points lumineux ont été recensés, quarante à cinquante points lumineux seront changés chaque année. Une partie des travaux subventionnés par la SIDELC.
- **Voirie 2022 :** Réfection de la rue des Vallées et principalement de l'entretien pour l'ensemble des autres rues de la Commune.

Manifestations :

- Vœux du Maire aux Muidois annulé au vu des nouvelles annonces liées au COVID-19.
- Une réunion publique sera organisée en 2022.
- Report de la remise des prix fleurissement vélos.
- Ecole : Goûter avec le Père Noël le 16 décembre 2021.

Divers :

- Calendrier prévisionnel des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2022. Approuvé par le Conseil.
- Commission de finances élargie 2^{ème} quinzaine de janvier 2022.

Questions diverses

Mme Murat demande si la commune a déposé une déclaration préalable de travaux pour la pause du portail au camping municipal Bellevue.

Mme Garot répond que le camping est un dossier qui a été vu avec l'ABF sur site et le sécuriser est une priorité urgente. Il sera obligatoire de réaliser un permis d'aménager qui englobera la totalité du projet.

Mme Garot rappelle le projet d'installation d'un panneau lumineux sur la commune géré par la CCBVL. Elle rappelle également que le coût de l'entretien sera à la charge de la commune et demande l'avis du Conseil.

L'ensemble du Conseil n'est pas favorable à l'implantation de ce panneau sur la commune.

M. Fourcqueteau demande si le repère des crues placé sur la place va être réinstallé.

M. ROGER répond que oui

Mme Merlin informe que les riverains route de Sologne demande si l'aménagements (écluses) vont perdurer.

M. Roger répond que le projet d'aménagement de plateaux surélevés est à l'étude et que les travaux du pont de sont pas terminés.

Séance levée à 19 h 50
Muides-sur-Loire le, 03 décembre 2021

La Secrétaire de Séance,

Régine BOYER

Pour le Maire, par délégation,
l'adjointe,
Maryline GAROT

